

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2015

L'an deux mil quinze, le 12 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 9 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Gérard Burnet, mesdames Josette Berguerand, Mandy Laycock, Mr Xavier Paquet, Mr Lionel Berguerand, Mr Julien Jean, Mr Claude Piccot

ABSENT EXCUSÉS: Madame Stéphanie KASEVA, Mr Pascal Poliart,, M Jean-François Deshayes

SECRETAIRE : Monsieur Claude Piccot

M Pascal Poliart a donné pouvoir à monsieur Jérémy Vallas.
Monsieur Jean-François Deshayes a donné pouvoir à monsieur Gérard Burnet

DELIBERATIONS

Le paiement des factures pour le Syane sera effectué après vérification de la réalisation des travaux.

1. n°15/02/01 Délégation de service public – Buvette de la Cascade de Bérard

Monsieur le Maire rappelle la convention portant délégation de service public de l'exploitation de la buvette de la cascade de Bérard entre la commune de Vallorcine et Mme Sylvie LONQUE du 1^{er} mai 2005.

Afin de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public, il a été convenu entre les parties de prolonger pour une durée d'un an, pour motif d'intérêt général, la convention initiale, conformément à l'article L1411-2-a du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve la prolongation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2016, la convention initiale
- approuve l'avenant tel que présenté par monsieur le Maire,
- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant 1 concernant la délégation de service public de la buvette de la cascade de Bérard.

2. n°15/02/02 Vente de terrain – Sacha Devillaz

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur Sacha Devillaz concernant une demande d'acquisition de la parcelle communale A 909 d'une contenance de 40m² à la Villaz.

Après consultation des dernières ventes de terrain dans ce hameau, monsieur le Maire propose le prix de vente à 100€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve la vente de la parcelle A909 à Sacha Devillaz au prix de 100€ le m² soit un montant total de 4 000€.
- les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

3. n°15/02/03 CDG74 – Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante du Centre de Gestion 74 pour pallier à la charge de travail de la secrétaire de mairie en poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie itinérante du CDG74,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention.

4. n°15/02/04 Facture SMS - Remboursement

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'envoi de SMS lors de la fermeture du col des Montets.

La commune achète à SMS ENVOI, entreprise sur internet, 50 000 messages et le paiement ne peut s'effectuer que par carte bancaire en ligne.

Celui-ci a été effectué par Lionel Berguerand, 1^{er} adjoint. Il convient donc de lui rembourser la somme de 396€ pour l'achat de ces messages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- autorise le remboursement de la facture de SMS ENVOI à Mr Lionel Berguerand pour la somme de 396€.

5. n°15/02/05 Promotion interne – Création de poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'avancement de grade par la promotion interne pour trois agents de la collectivité.

Il convient de créer trois postes :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- Rédacteur principal 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve l'avancement de grade par la promotion interne pour les trois agents,
- décide de créer les postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe et rédacteur principal 1^{ère} classe ainsi que leur régime indemnitaire.

6. n°15/02/06 Groupement de commande – Ouvrage d’art

Groupement de commandes entre la CCVCMB et les Communes de Chamonix, les Houches, Servoz et Vallorcine pour les travaux d’ouvrage d’art.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de convention pour les travaux d’ouvrage d’art.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l’exposé de monsieur le Maire

Après avoir eu connaissance des termes de la convention

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes.

7. n°15/02/07 Groupement de commande – Signalisation verticale

Groupement de commandes entre la CCVCMB et les Communes de Chamonix, les Houches, Servoz et Vallorcine pour la signalisation verticale.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de convention pour la signalisation verticale.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l’exposé de monsieur le Maire

Après avoir eu connaissance des termes de la convention

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Autorise monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes.

8. n°15/02/08 Achat d’électricité et de services associés

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l’électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l’énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Novembre 2014,

Considérant qu’il est dans l’intérêt de **de la commune de Vallorcine** d’adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et de services associés,

Considérant qu’eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

D É L I B È R E :

Article 1er : - Approuve l’ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014.

Article 2 : - Autorise **le Maire** à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE .

Article 3 : - Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Article 4 : - Autorise **le Maire** à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - Autorise **le Maire** à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

9. n°15/02/09 Budget eau et assainissement – Réduction et annulation de facture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de deux administrés concernant la facture d'eau et d'assainissement :

- Madame Michelle CHATELOT facture n°01064/2014200000139W. L'eau communale a été facturée à tort.

- MME Cécile BOUZARD et M Octavio DEFAZIO facture n°0105/2014200000163X n'habite à Vallorcine que depuis le 15 novembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la réduction de facture de Mme Chatelot Michelle et l'annulation de la facture de Mme Bouzard et M DEFAZIO.

Questions diverses

DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

Philippe SCHRAMM
Ind FOLLIGUET

Le Plan Envers
Le Plan

A3514b, 3515, 3517d, 3520f
A1466,1479, 1480